

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 décembre 2023

n° 164-23

Objet : *RD - Demande de subvention relative à l'élaboration du Schéma directeur de la ressource en eau pour l'agriculture sur le territoire*

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

conseillers excusés : 5

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 décembre 2023

délibération n° 164-23

objet **RD - Demande de subvention relative à l'élaboration du Schéma directeur de la ressource en eau pour l'agriculture sur le territoire**

Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, en lien avec Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle la délibération n° 028-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 approuvant le Schéma agricole territorial 2020-2025. L'action B4.13 du Schéma agricole prévoit la réalisation d'un Schéma directeur de la ressource en eau pour l'agriculture sur le territoire afin d'améliorer la gestion de la ressource en eau et la gouvernance du partage de l'eau.

Depuis 2003, le territoire de Grand Chambéry a perdu l'équivalent de 1,5 année de pluie. Cette raréfaction de la ressource en eau invite à une gestion partagée et équilibrée de cette ressource sur le territoire avec une vision d'ensemble, tenant compte de tous les usages de l'eau (eau potable, assainissement, industrie, agriculture dont irrigation, énergie, pêche, usages récréatifs...) en associant l'ensemble des acteurs du territoire. Le partage équitable de la ressource en eau ou l'équité d'accès entre exploitants agricoles sont également des questions importantes à prendre en compte.

A ce titre, le Schéma directeur de la ressource en eau pour l'agriculture sera réalisé en lien direct avec les 2 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), qui sont des démarches visant à impliquer les usagers de l'eau du territoire dans un projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau. Le CISALB (Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget) et le SMIAC (Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Chéran) pilotent les PTGE respectivement du bassin versant du lac du Bourget et du Chéran, et sont partenaires de Grand Chambéry dans l'élaboration du Schéma directeur et dans la définition de la gouvernance de l'eau qui en découlera dans le cadre des Comités locaux de l'eau.

Sur le territoire de Grand Chambéry, les besoins en eau pour l'agriculture sont principalement liés à l'abreuvement du bétail (vaches laitières en majorité mais aussi vaches allaitantes, ovins, caprins) et à l'irrigation pour le maraîchage et l'arboriculture. Les prélèvements en eau pour l'agriculture sont soit réalisés sur le réseau d'eau potable, soit par des forages, sources ou dans les cours d'eau. Le Schéma directeur de la ressource en eau pour l'agriculture sur le territoire des 38 communes de Grand Chambéry a pour objectifs de :

- sécuriser l'activité agricole du point de vue de ses besoins en eau,
- réduire l'impact des prélèvements en eau dans le milieu naturel,
- proposer des solutions qui ne compromettent pas les usages « eau potable » et « défense contre l'incendie »,
- proposer des solutions qui ne génèrent pas d'impacts environnementaux supérieurs aux bénéfices,
- garantir une qualité d'eau en rapport avec son utilisation agricole,
- s'assurer que les aménagements proposés pourront s'adapter à l'évolution des systèmes de production agricole et aux changements climatiques.

Le Schéma directeur se déclinera en 3 parties :

- connaissance de la ressource et des usages,
- prospective et scénarios d'évolution des besoins en eau et de la disponibilité de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique,
- propositions de solutions collectives ou individuelles dans l'objectif de pérenniser l'activité agricole, et de préserver le milieu naturel et la ressource en eau potable.

Le coût d'élaboration du Schéma directeur s'élève à 76 465 € HT. La prestation sera confiée au groupement Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc / ProfilsEtudes.

La Région, à travers l'appel à candidatures du dispositif européen T01 « Déployer une stratégie locale de développement agri-forêt » du programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes, soutient l'élaboration de stratégies locales de développement en faveur d'une gestion partagée et raisonnée des ressources en eau sur leur volet agricole. A ce titre, le taux de cofinancement FEADER est de 34,4 %, soit un montant de subvention de 26 303,96 €.

Le Département de la Savoie interviendrait en tant que cofinanceur du projet à hauteur de 45,6 %, soit un montant de subvention de 34 868,04 €.
Le reste à charge pour Grand Chambéry serait de 15 293 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 028-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 approuvant le Schéma agricole territorial 2020-2025,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 5 décembre 2023,

Vu l'appel à candidatures au titre du dispositif T01 « Déployer une stratégie locale de développement agri-forêt » du programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le dépôt d'un dossier en réponse à l'appel à candidatures auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dispositif européen FEADER T01 « Déployer une stratégie locale de développement agri-forêt ») et auprès du Département de la Savoie, pour un budget global prévisionnel du projet de 76 465 € HT subventionnable à 80 % au maximum,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Savoie,

Article 3 : indique qu'une convention de partenariat interviendra entre tous les acteurs,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents liés à ce projet,

Article 5 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

164-23

Objet de l'acte :	RD - Demande de subvention relative à l'élaboration du Schéma directeur de la ressource en eau pour l'agriculture sur le territoire
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20231221-lmc1H30655H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30655H1

Date de transmission en Préfecture :	26 décembre 2023
Date de réception en Préfecture :	26 décembre 2023
Publication sur le site internet:	mercredi 27 décembre 2023